

Projet pédagogique

BAR-SUR-LOUP



Mairie du Bar-sur-Loup

Année 2019/2020

Sommaire

1. Organisateur et projet éducatif

- a) Rappel du projet éducatif du Bar-sur-Loup
- b) Les objectifs éducatifs

2. Accueil de loisirs « Les filous »

- a) Carte d'identité de l'accueil « Les filous »
- b) Taux de fréquentation
- c) La démarche pédagogique
- d) Les objectifs pédagogiques
- e) Le fonctionnement de ALSH
- f) Les locaux
- g) Les horaires
- h) Tarifs
- i) Inscriptions
- j) Journée type
- k) Règlement intérieur (en annexe)

3. Garderie / Périscolaire

- a) Carte d'identité de la garderie / Peri-scolaire
- b) Taux de fréquentation
- c) La démarche pédagogique
- d) Les objectifs pédagogiques
- e) Le fonctionnement de la Garderie / Péri-scolaire
- f) Les locaux
- g) Les horaires
- h) Tarifs

- i) Inscriptions
- j) Journée type
- k) Règlement intérieur (en annexe)

4. L'équipe encadrante

5. L'évaluation du projet pédagogique

- a) ALSH
- b) Garderie / Périscolaire

Annexe (Règlement intérieur)

1. Organisateur et projet éducatif

L'objectif du PEDT est de mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets d'écoles et les différentes activités proposées sur le territoire, sur le temps scolaire et hors temps scolaire.

Il a ainsi fallu faire des choix d'activités et d'interventions, en tenant compte d'une approche globale du temps de l'enfant. Il importait en effet d'assurer cohérence et continuité dans les trois temps qui composent les 24 heures de la journée de l'enfant, à savoir :

- les temps familiaux,
- les temps scolaires,
- l'ensemble des temps récréatifs, sociaux, associatifs, sportifs, artistiques, culturels qui sont passés en dehors de la famille et de l'école.

Pour permettre la meilleure articulation possible entre ces trois temps, le rythme de l'enfant est au cœur du projet, à la fois en termes d'objectifs à atteindre, de contenu des actions à mettre en place ou d'organisation des activités.

Il paraît important d'accepter qu'il y ait des moments où l'enfant ne fasse rien, fasse seul ou différemment et en dehors de toute offre structurée, sous la surveillance d'un animateur.

a) Rappel du projet éducatif du Bar-sur-Loup

Le projet éducatif a pour but d'assurer la cohérence et la qualité des temps de vie de l'enfant et du jeune. Il permet de rassembler les équipes d'animation autour d'un même axe cohérent entre chaque structure.

Il permet de privilégier la découverte de soi, le développement des valeurs et des repères acquis dans l'éducation familiale.

Dans ce contexte, la famille, l'école et les professionnels favorisent l'épanouissement de chaque enfant et de chaque jeune.

Les différentes structures permettent l'apprentissage d'un savoir-faire, d'un savoir être ainsi que d'un savoir vivre tout au long des temps d'accueil.

Le Bar sur Loup considère que dans le cadre de toutes ses activités de loisirs, l'enfant, le jeune, doit devenir acteur de sa vie, citoyen à part entière, engagé et doté d'esprit critique.

Ainsi la ville contribue par le biais de ses équipes d'animation au passage de l'enfance à celui d'adulte.

Cela permet à chaque enfant et chaque jeune d'être porteur de valeurs telles que la tolérance, la solidarité, l'ouverture aux autres, aux différences et l'acceptation de toutes les règles sociales liées au bien vivre ensemble.

La ville du Bar sur Loup a mis en place des structures de loisirs péri et extra scolaires pour les enfants et les jeunes. Ces temps de loisirs ou de vacances participent à leur éducation.

Ils représentent un complément dans la vie de l'enfant et du jeune à côté de la famille et de l'école.

b) Objectifs éducatifs

Participer au développement physique, intellectuel et psychique de l'enfant

- Sensibiliser au respect de soi, des autres, des différences, et à la non-discrimination

- Accompagner avec respect l'enfant tout au long de son parcours éducatif
- Réunir les conditions humaines et matérielles afin de créer un cadre sécurisant sur le plan physique, affectif et mental
- Sensibiliser les professionnels et les parents au respect du rythme de l'enfant

- Développer la confiance en soi, aider et partager

- Favoriser les actions de coopération, de solidarité et d'entraide au sein des structures d'accueils de l'enfant

- Accompagner les équipes de professionnels dans le processus de qualifications et de formations

- Organiser des temps de concertation entre les différents professionnels intervenants sur la journée de l'enfant
- Organiser des sessions de formations en interne pour échanger sur les pratiques communes et les faire évoluer
- Accompagner les équipes dans la réalisation de plans de formation afin de se professionnaliser

Moyens opérationnels

- Aménagement d'espaces de repos adaptés
- Organisation de journées pédagogiques
- Organisation de sessions de formation internes
- Poursuite des plans de formation des agents en fonction des besoins
- Etablissement de projets intergénérationnels
- Etablissement de règles de vie avec les enfants pour une meilleure compréhension et un meilleur respect de la vie en collectivité

Participer à l'éducation à la citoyenneté

- Développer la politique d'accès à la culture pour tous

- Partir à la découverte des nombreuses structures municipales pour s'approprier les équipements et favoriser ainsi l'accès à la culture pour tous :
- ✓ La bibliothèque, favorise l'accès au livre et à la culture en proposant des animations aux classes, à la future crèche, et accueils de loisirs. Elle associe également la jeunesse dans l'élaboration de projets.
- ✓ la coopération avec les associations culturelles développe la sensibilité artistique des enfants et met en place des projets visant à promouvoir la musique, le chant, la danse...

✓ La construction de la future salle associative, permettra l'accès aux spectacles « jeunes publiques » sur les temps scolaires, péri et extra-scolaires afin de favoriser leur éveil culturel. Elle donnera également la possibilité aux jeunes d'être en représentation sur scène.

- Développer la politique d'accès au sport pour tous

- Partir à la découverte des structures municipales ou interco pour s'approprier les équipements et favoriser ainsi l'accès au sport pour tous :
- ✓ La piscine NAUTIPOLIS et sa proximité, sont une chance pour favoriser la réduction des inégalités dans l'apprentissage de la nage.
- ✓ Le stade municipal, permet de pratiquer une multitude de disciplines, il est une véritable richesse pour la pratique d'activités sportives pour les jeunes barrois
- ✓ la future salle associative et les dojos permettent aux écoles de pratiquer au quotidien un enseignement sportif dans des locaux adaptés
- ✓ Le « city stade », structure unique et originale, est un lieu de rencontres sportives des jeunes et des familles

- Sensibiliser au développement durable et au respect de la nature

- Partir à la découverte des richesses du patrimoine local pour sensibiliser au respect de l'environnement
- Eviter le gaspillage et mettre en place des composteurs dans l'école

Moyens opérationnels

- Mise en place d'actions de prévention dans les secteurs de la sécurité routière et de la médiation
- Propositions d'une offre diversifiée et équilibrée entre les différents domaines d'activités (sport, culture, développement durable...)
- Optimisation de l'utilisation des créneaux mis à disposition des structures et écoles
- Découverte de structures municipales (bibliothèque, ludothèque, associations sportives...)
- Poursuite et création de nouveaux liens avec les partenariats et le tissu associatifs pour intervenir auprès des enfants

Favoriser l'autonomie et l'insertion de l'enfant en le rendant acteur de son parcours :

- Expérimenter pour apprendre et consolider ses acquis

- Mettre à disposition des enfants le matériel adapté leur permettant d'apprendre et de s'éveiller en toute sécurité
- Aménager des espaces adaptés aux âges des enfants pour les amener à se les approprier
- Accompagner l'enfant dans ses apprentissages sans faire à sa place
- Respecter les choix des autres et apprendre à faire ses propres choix
- Partager, échanger, aider, faire « grandir »
- Permettre aux enfants d'organiser leur temps libre à jouer ou ne rien faire

- Inclure les enfants en situation de handicap tout au long de leur parcours

- Créer des conditions d'accueil favorables aux enfants en situation de handicap, en adaptant notamment les besoins humains, matériels et logistiques
- Permettre l'accès des enfants bénéficiant d'un protocole d'accueil individualisé à l'ensemble des temps scolaires, péri et extra-scolaires

- Permettre à l'enfant d'être acteur de sa vie numérique en lui transmettant les fondements de la culture digitale

- Mettre à disposition des enseignants du matériel informatique conforme aux recommandations de l'éducation nationale
- Donner un accès internet à l'ensemble des salles de classe pour inciter au développement des usages numériques

Moyens opérationnels

- Renouvellement et acquisition d'outil informatique adapté aux apprentissages
- Existence d'un tarif adapté aux enfants bénéficiant d'un PAI alimentaire sur les activités péri et extra-scolaire
- Organisation de temps d'échanges réguliers avec les enfants afin de faire des bilans partagés et faire évoluer les propositions d'activités
- Organisation de temps de transition entre les différents temps de la journée
- Rédaction de règles communes entre les écoles et les temps péri et extra-scolaires
- Création de passerelles entre les différentes structures accueillant les enfants afin de favoriser la continuité éducative. L'objectif est d'accompagner le passage de la petite enfance à l'école et le passage de l'école au collège pour rassurer les familles et les enfants
- Découverte de l'espace jeunes à de nouveaux adhérents

Soutenir la parentalité et aider à la socialisation des enfants

- Accompagner les familles dans l'évolution de l'enfant

- Organiser des temps d'échanges entre parents et professionnels pour échanger sur les pratiques éducatives familiales
- Renforcer la communication concernant l'évolution de l'enfant entre la famille et les équipes (municipales et partenaires extérieurs)

- Développer et simplifier la communication à destination des familles

- Poursuivre la dématérialisation des démarches administratives afin de faciliter le quotidien des familles
- Faciliter la recherche d'informations par les familles en continuant à développer le portail famille de la commune
- Renforcer la communication sur les différentes structures d'accueils des enfants de 0 à 15 ans

- Réorganiser et développer les services publics à destination des familles

- Créer un lien en regroupant le multi-accueil collectif, le Relais Assistant maternel, la Protection Maternelle et Infantile afin de faciliter le quotidien des familles et de rapprocher les partenaires qui travaillent auprès des plus jeunes
- Etre au plus proche des besoins des familles en optimisant le taux d'occupation

Moyens opérationnels

- Organisation de journées portes- ouvertes des structures pour les parents
- Organisation de fêtes de fin d'année
- Dématérialisation des dossiers d'inscriptions
- Adéquation entre le taux d'occupation des structures petite enfance et les agréments
- Réalisation de trombinoscopes des équipes, qualité des affichages dans les panneaux municipaux
- Présence des directeurs aux réunions de travail ou d'informations organisées par la commune ou les partenaires en présence des parents
- Ouverture de la crèche municipale

2- Accueil de loisirs « Les filous »

a) Carte d'identité de l'accueil « Les filous »

L'organisateur	Dénomination	Mairie du Bar-sur-Loup		
	Adresse	1 place de la Tour 06620 Le bar sur loup		
	Téléphone	04.92.60.35.70		
Le centre	Dénomination	Accueil de loisirs Les Filous		
	N° Organisateur			
	Adresse	Avenue de Yorktown 06620 Le Bar sur loup		
	Téléphone	06.10.95.13.67		
	E-mail	bslados@lebarsurloup.fr		
	Horaires	Mercredi	De 7h30 à 18h30	
		Vacances scolaires	De 7h30 à 18h30	
		APS matin	De 7h30 à 9h30	
APS soir		De 16h30 à 18h30		
Age des enfants	Accueil de loisirs	De 3 à 10 ans		
L'encadrement	1 directeur	Titulaire du BPJEPS APT, BAFD, BSB		
	1 directrice adjoint	Titulaire du DUT carrière sociale Option Animation sociale et socio-culturelle		
	5 animateurs	Titulaire du BAFA et CAP petite enfance + Animateurs vacataires et Stagiaires BAFA		

b) Taux de fréquentation

Concernant l'ALSH :

Moyenne Accueil de loisirs du mercredi : 45 enfants, répartition : 20 maternelles et 25 primaires

Moyenne Petites vacances : 55 enfants, répartition : 20 maternelles et 35 primaires

Moyenne Grandes vacances : 65 enfants, répartition : 25 maternelles et 40 primaires

c) La démarche pédagogique

Afin que nos enfants passent de bonnes vacances tout en se cultivant, nous mettons en place pour chaque période de vacances des projets d'animation autour d'un thème bien précis. De ce projet découle notre planning d'activité pour chaque demi-journée. En revanche un loisir imposé n'est plus un loisir, la notion de vacances est importante. Il me paraît évident que l'enfant doit avoir le choix entre plusieurs offres d'activités de loisirs, le choix d'y participer ou non, voire même le choix de ne pas faire, s'il entend la notion de loisir de cette façon. Donc nous apportons toujours nos projets de façon très attrayante pour que les enfants participent au thème avec plaisir.

De la même façon, nous estimons que l'enfant doit participer, autant que faire se peut, à la définition des règles de vie commune à l'intérieur du centre de loisirs, ce qui favorise une vie collective harmonieuse et porteuse de valeurs telles que la solidarité (partager, faire ensemble) et la justice (droits et devoirs, égalité de traitement...).

d) Les objectifs pédagogiques

Nous pensons enfin que le centre de loisirs doit favoriser une atmosphère chaleureuse, conviviale, voire même familiale. C'est dans cette optique que nous avons défini nos objectifs pédagogiques.

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Moyens
<p>Offrir des situations qui permettent à l'enfant une liberté de choix dans sa manière de vivre ses journées du mercredi et ses vacances.</p>	<p>Etre un actif participant, dans ses choix d'activité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> •Planning quotidien durant lequel l'enfant est informé sur les activités prévues, mais aussi entendu sur ses désirs et ses attentes ; •Mise en place d'ateliers tournants ; •Mise en place d'ateliers permanents où l'enfant peut aller à sa guise (lecture, dessins et coloriages, jeux et jeux extérieurs) ; •Les places ne sont pas limitées dans les ateliers, pour cela un animateur volant se joint au groupe le plus nombreux.
<p>Permettre à l'enfant de développer son autonomie dans sa vie quotidienne.</p>	<ul style="list-style-type: none"> •Participer au rangement (table de repas, matériel d'activités...). •Gérer ses affaires personnelles. •Gérer ses passages aux toilettes. •S'autoréguler au niveau du bruit pendant le repas. 	<ul style="list-style-type: none"> •Mise à disposition de matériel de rangement ; •Accompagnement des animateurs ; •Portes manteaux personnalisés.
<p>Développer une coopération entre les enfants, l'esprit de vivre en collectivité.</p>	<p>Pouvoir s'entraider dans un projet commun.</p>	<ul style="list-style-type: none"> •Jeux coopératifs ; •Elaboration et réalisation de projets sur la semaine; •Les groupes sont hétérogènes au niveau des âges.

<p>Permettre à l'enfant de s'exprimer et d'agir au sein d'un groupe.</p>	<p>Etre capable de «dire» et de «faire».</p>	<ul style="list-style-type: none"> •Les règles de vie sont rédigées ensemble et affichées sous forme de photos pour les moins de 6 ans et un tableau pour les plus de 6 ans ; •Accompagnement des animateurs qui sollicitent l'enfant vers cet objectif ; •Activités d'expression, occasionnelles ou projet d'animation (théâtre, mime, jeux autour du conte...).
<p>Favoriser le respect en général (de soi-même, des autres acteurs, des locaux et du matériel).</p>	<p>Etre capable d'écouter les autres, de respecter les règles de vie collective, de ranger afin de laisser les lieux de vie propres.</p>	<ul style="list-style-type: none"> •Accompagnement et disponibilité des animateurs ; •Accessibilité des moyens de rangement ; •Toute attitude ou parole non respectueuse sera relevée et discutée.
<p>Développer les facultés psychomotrices de l'enfant.</p>	<p>Pouvoir affiner ses gestes et mouvements afin de les coordonner vers un but ludique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> •Activités sportives basées sur l'éveil psychomoteur ; •Les expériences propices au développement sont favorisées (parcours psychomoteur) ; •Salle de jeux en libre accès dans les moments hors activité.
<p>Stimuler les cinq sens.</p>	<p>Différencier, apprécier, de manipuler ses facultés sensorielles dans des circonstances données (activités, sorties, repas...).</p>	<ul style="list-style-type: none"> •Kim-goût, repas à thème, ateliers pâtisserie, module senteurs ; •Ateliers autour du son et du visuel ; •Activités manuelles variées visant à découvrir diverses matières et diverses techniques.
<p>Favoriser le développement de l'imaginaire.</p>	<p>Evoluer dans un monde imaginaire et d'utiliser son imagination à bon escient.</p>	<ul style="list-style-type: none"> •Chaque jour, des histoires sont racontées. •Grands jeux basés sur l'imaginaire ; •Création de contes ; •Ateliers théâtre, chant et musique, expression corporelle et danse, activités manuelles ; •Mise en place, création et représentation de petits spectacles.

<p>Favoriser la découverte, le contact et le respect de l'environnement nature.</p>	<p>Connaître et apprécier la nature.</p>	<ul style="list-style-type: none"> •Sensibilisation permanente à l'environnement naturel (les arbres, les fleurs, les oiseaux, les insectes...) ; •Aménagement d'un petit potager ; •Ateliers « nature » : balade et récolte de matériaux naturels, activités manuelles avec ces matériaux, ateliers autour de l'air, des animaux, de l'eau... •Mise en avant du respect de l'environnement dans les règles de vie.
<p>Permettre à l'enfant de développer des connaissances de façon ludique grâce à des projets mis en place par l'équipe d'animation.</p>	<p>Développer ses connaissances à travers plusieurs pratiques culturelles, artistiques et sportives en développant son imaginaire, sa culture générale et sa motricité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'une correspondance et d'un journal mensuel permettant de travailler l'expression écrite ainsi que la géographie. • La création de scènes théâtrales sur les différentes époques permettra de travailler l'Histoire. • Les activités physiques seront abordées par le biais d'ateliers sportifs comprenant des jeux à points qui nous permettront aussi de travailler le calcul.

e) Le Fonctionnement

Les enfants sont accueillis à l'accueil de loisirs de Bar-Sur-Loup. Il fonctionne pendant les vacances scolaires (sauf les vacances de Noël) et fonctionne tous les mercredis sur la même base que les vacances scolaires avec les mêmes objectifs pédagogiques.

L'équipe d'animation se réunit tous les lundis matin pour préparer les mercredis mais aussi parler de différents points importants (tel qu'un enfant en difficulté par exemple). Ce temps d'échange permet également de faire vivre et évoluer ce projet.

Concernant les vacances, l'équipe d'animateurs se réunit quelques temps avant la période pendant 4 heures pour choisir le thème et préparer le planning des activités.

f) Les locaux

Les bâtiments rassemblent :

- 1 cuisine
- 2 salles de restauration (110 couverts)
- 1 bibliothèque et jeux de société
- 2 salles d'activités et travaux manuels (activités scientifiques, artistiques, nature, jouets...)
- 2 salles polyvalentes
- 1 régie pour le rangement du matériel (matériel éducatif et sportif à disposition)
- 1 salle pour les animateurs
- 1 infirmerie avec un lit
- 2 blocs sanitaires garçons/ filles séparés

L'extérieur :

- Une grande cour avec jardin
- Une petite structure de jeux pour les enfants avec différentes aires de jeux (basket, foot, etc..)

Transport : nous disposons d'un mini bus 9 places.

g) Horaires et période d'ouverture

L'accueil de loisirs accueille les enfants dès leur première année de scolarisation. Les mercredis et durant les vacances scolaires (sauf les vacances de Noël).

PERIODES D'OUVERTURE		Accueil de loisirs (vacances)			
		Les mercredis et vacances scolaires*			
Horaires	Matin	Soir	Journée	Demi journée avec repas	Demi journée sans repas
	7h30 à 9h30	16h30 à 18h30	7h30 à 18h30	7h30 13h00	7h30 11h30

h) Les tarifs

Mercredi et Vacances => 0.009 x coef familial CAF (Tarif par jour)
=> 0.007 x coef familial CAF (Tarif par 1/2 journée avec repas)
=> 0.005 x coef familial CAF (Tarif par 1/2 journée sans repas)

TARIF PLANCHER = 3€ / jour

TARIF PLAFOND = 15€ / jour

i) Les inscriptions

L'inscription s'effectue en mairie ou sur le portail famille à l'adresse suivante : <http://barsurloup.portail-familles.net/> et si besoin de renseignements, il est possible de contacter Mr CANDELI Vincent (bslados@lebarsurloup.fr) ou le service jeunesse en mairie.

Sans cette inscription préalable, l'accueil de l'enfant ne peut être garanti.

La direction se réserve le droit de refuser l'accueil des enfants, en fonction des places disponibles. Les inscriptions avec repas ont une date butoir (une semaine avant l'ouverture du centre).

j) Une journée au centre « Les filous »

7h30 – 9H30 : Ouverture du centre, accueil des enfants + temps libre

9h30 – 10H00 : Petite collation avec tartine

10H00 – 11H45 : Activités

Les activités sont organisées soit au sein de la structure soit à l'extérieur.

11H45 – 12H00 : Retour au calme

Temps où les enfants peuvent lire un livre ou faire de la relaxation.

12H00 – 13H00 : Repas

Les repas sont pris à la cantine de l'école Amiral de Grasse. Sauf lors de sortie à la journée où des pique-niques sont prévus.

13H00 – 14H00 : Temps calme

14H00 – 16H00 : Activités

16H00 – 16h30 : Goûter

16H30 – 18H30 : Temps libre + départ des enfants

k) Le règlement intérieur (voir en annexe idem que peri-scolaire garderie)

3. Garderie / Péri-Scolaire

a) Carte d'identité de la garderie / Peri-scolaire

L'organisateur	Dénomination	Mairie du Bar-sur-Loup		
	Adresse	1 place de la Tour 06620 Le bar sur loup		
	Téléphone	04.92.60.35.70		
Le centre	Dénomination	Garderie / Péri-Scolaire Bar sur loup		
	N° Organisateur			
	Adresse	Avenue de Yorktown 06620 Le Bar sur loup		
	Téléphone	06.10.95.13.67		
	E-mail	bslados@lebarsurloup.fr		
	Horaires	Matin	De 7h30 à 8h30	
		Midi	De 12h00 à 14h00	
		Soir	De 16h30 à 18h30	
Age des enfants	De 3 à 10 ans			
L'encadrement	1 directeur	Titulaire du BPJEPS APT, BAFD, BSB		
	1 directrice adjoint	Titulaire du BPJEPS APT + Stage BAFD		
	5 animateurs	Titulaire du BAFA ou CAP petite enfance		

b) Taux de fréquentation

Concernant le temps de garderie :

Moyenne du matin : 20 enfants, répartition : 10 maternelles et 10 primaires

Moyenne du soir : 95 enfants, répartition : 25 maternelles et 70 primaires

Concernant le temps de périscolaire du midi :

Moyenne du midi : 245 enfants, répartition : 75 maternelles et 170 primaires

c) La démarche pédagogique

Chaque enfant est unique et a droit à une attention particulière. La Garderie/Périscolaire de Bar Sur Loup ne s'inspire pas de plusieurs courants pédagogiques différents.

Afin que nos enfants passent de bons moments sur le temps périscolaire tout en se cultivant, nous mettons en place des projets d'animation toute l'année autour d'un thème bien précis. Vous trouverez ces projets sur le « portail famille ». En revanche un loisir imposé n'est plus un loisir. Il nous paraît évident que l'enfant doit avoir le choix entre plusieurs offres d'activités et même le choix de ne pas faire. Nous apportons toujours nos projets de façon très attrayante pour que les enfants participent au thème avec plaisir.

Le but de notre service est d'offrir aux enfants des actions éducatives de façon ludique leur permettant ainsi d'avoir des connaissances sur tous types de domaine. Ils apprennent tout en s'amusant. Bien évidemment notre rôle est de veiller à la sécurité physique, morale et affective de tous les enfants de notre service.

d) Les objectifs pédagogiques

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Moyens
<ul style="list-style-type: none"> - Permettre à l'enfant de développer des connaissances de façon ludique grâce à des projets mis en place par l'équipe d'animation. 	<p>Développer ses connaissances à travers plusieurs pratiques culturelles, artistiques et sportives en développant son imaginaire, sa culture générale et sa motricité.</p>	<p>Nous travaillerons les quatre saisons à travers des activités culinaires, artistiques, sportives mais aussi théâtrales en lien avec le programme d'Histoire.</p> <p>Nous travaillerons par le biais de différentes animations, les bienfaits de l'alimentation sur le corps et la santé ; tout particulièrement autour de l'équilibre alimentaire. Cela nous permettra de faire prendre conscience à l'enfant du gaspillage alimentaire et de la biodiversité.</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Permettre à l'enfant de développer son autonomie dans sa vie quotidienne. 	<p>S'exprimer à travers plusieurs pratiques culturelles et artistiques en développant son imaginaire.</p>	<p>Nous travaillerons l'expression et l'esprit critique à travers la création d'un journal. Nous travaillerons également sur des activités manuelles autour des fêtes traditionnelles et des manifestations de la ville. La création de scènes théâtrales basées sur l'humour et la parodie. L'expression corporelle sera abordée par le biais d'ateliers sportifs.</p> <p>L'enfant travaillera sur son autonomie en étant capable de participer au rangement (table de repas, matériel d'activités...), de gérer ses affaires personnelles et enfin de gérer ses passages aux toilettes.</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Prendre en compte les demandes de l'enfant afin qu'il soit acteur de ses loisirs. 	<p>Permettre à l'enfant d'être créatif. Savoir exprimer ses envies.</p>	<p>Nous mettrons en place une boîte à idées pour les enfants. Nous mettrons en place des activités menées par les enfants les plus grands.</p> <p>Organiser des olympiades où chaque groupe d'enfants tient un stand.</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Responsabiliser les enfants dans la participation de la survie de la planète 	<p>Eveiller les enfants à une conscience éco citoyenne à travers des actions de protection et de respect de l'environnement.</p>	<p>Nous orienterons la prise de conscience sur l'environnement avec la création de mascotte, de marionnettes avec des matériaux recyclés.</p> <p>Des expériences scientifiques sur les états de l'eau et le gaspillage alimentaire contribueront à poursuivre le travail.</p> <p>Des actions ponctuelles vont être menées pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sensibiliser les enfants à la faune et la flore de leur environnement proche - comprendre les interactions et les mécanismes de la biodiversité

6. Le fonctionnement de la Garderie / Péri-scolaire

Les accueils se déclinent en trois temps : l'accueil du matin avant la classe, l'accueil le soir après la classe, l'accueil sur le temps de la pause méridienne (en lien avec les ATSEM).

- l'accueil du matin entre 7h30 et 8h20 :

L'enfant est accueilli dans la salle polyvalente entre 07h30 et 08h15. Les enfants arrivent de manière échelonnée et sont ensuite conduits à l'école dès 08h20.

Des activités ludiques calmes, sous forme de petits jeux, sont proposées aux enfants.

Un coin lecture permet aussi à l'enfant de commencer tranquillement sa journée.

Les objectifs recherchés sont d'accueillir les enfants avant le temps scolaire en respectant leurs rythmes de vie, leurs besoins et leurs envies et de permettre une transition en douceur entre la famille et la collectivité.

- la pause méridienne entre 12h et 14h

L'organisation de la pause méridienne

L'accueil des enfants pendant la pause méridienne est organisé selon deux temps différents : un temps d'animation et un temps de repas. Deux services distincts sont organisés, le premier pour les enfants scolarisés en maternelle à table, le second pour les enfants de l'élémentaire sous forme de self. Les enfants sont encadrés par les animateurs ainsi que par les ATSEM pour les plus jeunes. On comptabilise environ 250 enfants qui déjeunent tous les midis au restaurant scolaire.

Durant ce temps de pause méridienne, différentes activités peuvent être proposées : activités sportives, théâtre, jeux collectifs... L'inscription aux ateliers se fait sur la base du volontariat des enfants.

L'attention étant toujours portée sur le rythme de l'enfant, des temps de détente ou de relaxation sont également prévus.

- l'accueil du soir entre 16h30 et 18h30. (Temps déclaré)

Dans le cadre de cet accueil du soir, les enfants de l'école maternelle et de l'école élémentaire sont pris en charge aux écoles par les animateurs. Après un temps dédié au goûter, différentes activités éducatives, sportives et culturelles leur sont proposées.

Il s'agit par ces activités d'éveil ludiques de développer la curiosité et les connaissances des enfants. Des activités plus calmes peuvent également être proposées aux enfants qui ont besoin de se ressourcer après leur journée de classe.

Transport scolaire : il est assuré par un prestataire nommé TCAVL. Il achemine les enfants le matin de leur arrêt à l'école. Le soir, le départ se fait d'école à destination des arrêts du parcours. Il permet également l'acheminement des enfants fréquentant l'association de judo de la commune.

7. Les locaux

Les bâtiments rassemblent :

- 1 bibliothèque et jeux de sociétés
- 2 salles polyvalentes
- 1 régie pour le rangement du matériels (matériels éducatifs et sportif à disposition)
- 1 salle pour les animateurs
- 1 infirmerie avec un lit
- 2 blocs sanitaires garçons/ filles séparés

L'extérieur :

- Une grande cour avec jardin
- Une petite structure de jeux pour les enfants avec différentes aires de jeux (basket, foot, etc..)

8. Les horaires

La garderie/Périscolaire accueille les enfants dès leur première année de scolarisation. Tous les jours de la semaine sauf le mercredi et durant les vacances scolaires.

PERIODES D'OUVERTURE

	Matin	Soir
Horaires	7H30 à 8h20	16H30 à 18h30

9. Tarifs

Périscolaire = Restauration scolaire et Garderie du soir

Accueil du soir => 0.001 x coef familial CAF (Tarif par jour)

TARIF PLANCHER = 3€ minimum /période

Cantine :

- 3.36 € (Pour 1 enfant) par repas
- 3.33 € (Par enfant Pour 2 enfants) par repas
- 3.03 € (Par enfant Pour 3 enfants) par repas

La garderie du matin qui est encadré par les ATSEMS est gratuite

Le système de règlement s'effectue après réception de la facture. (Contrairement au CLSH des vacances qui doit être réglé à la réservation sauf pour les mercredis le système est identique)

10. Inscriptions

L'inscription s'effectue en mairie ou sur le portail famille à l'adresse suivante : <http://barsurloup.portail-familles.net/> et si besoin de renseignements, il est possible de contacter Mr CANDELI Vincent (bslados@lebarsurloup.fr) ou le service jeunesse en mairie.

Sans cette inscription préalable, la garderie sur soir ou la restauration scolaire de l'enfant ne peut être garanti.

La direction se réserve le droit de refuser les services si celui-ci n'est pas réservé une semaine à l'avance.

11. La journée type en périscolaire / Garderie

7h30 – 8H20 : Ouverture de la garderie, accueil des enfants + temps libre

8h20 – 12H00 : Temps de classe

12H00 – 13H30 : Activités

Les activités sont organisées au sein de la structure.

13H30 – 14H00 : Quart d'heure lecture

Temps où les enfants peuvent lire un livre ou faire de la relaxation.

14H00 – 16H30 : Temps de classe

16H30 – 17H00 : Goûter

17H00 – 18h30 : Activités + Aide aux devoirs

12. Règlement intérieur (voir en annexe idem que CLSH)

4. L'équipe encadrante

L'équipe pédagogique est formée d'un ou d'une responsable, de six animateurs/animatrices permanent(e)s. Des animateurs saisonniers sont employés pendant les vacances. Le ou la responsable ainsi qu'un(e) permanent(e) tiend le rôle d'assistant sanitaire.

Le rôle du responsable:

Il est garant de la sécurité physique et affective des enfants.

Il est le garant de la mise en œuvre du projet pédagogique.

Il a en charge la coordination et l'animation de l'ensemble du personnel.

Il gère les relations avec les différents partenaires.

Il a en charge la gestion quotidienne du centre (administrative, financière et matérielle).

Il a un rôle de formation des animateurs saisonniers, de suivi et de validation des stagiaires.

Il est disponible pour les enfants, les parents, les partenaires et les collègues.

Le rôle de l'animateur:

➤ Auprès des enfants :

Il fait respecter les règles de vie, d'hygiène et le matériel.
Il est garant de la sécurité physique et affective des enfants.
Il est à l'écoute des enfants et répond à leurs demandes.
Il sait motiver, solliciter sans forcer.
Il est force de proposition et s'adapte quand une activité ne fonctionne pas.
Il sait adapter les activités à l'âge des enfants.
Il gère complètement son activité de la préparation jusqu'au rangement.
Il respecte le planning d'activités fourni aux parents.
Il respecte les enfants en tant qu'individu à part entière.
Il fait part à l'assistant sanitaire des problèmes survenus au cours de la journée (même minimes). Il connaît les différentes règles de sécurité en A.L.S.H et les applique.

➤ Avec ses collègues :

Il respecte ses collègues.
Il s'accorde avec ses collègues sur les règles de vie.
Il sait travailler en équipe et écouter l'autre.
Il participe aux réunions de préparation.
Il sait se remettre en question et avoir un positionnement sur son action.
Il travaille en collaboration avec l'équipe de direction.
Il respecte le travail de l'autre (surveillants de baignade, prestataires de service, personnel de service, chauffeur du bus, etc...).
Rigueur et ponctualité.

➤ Avec les parents :

Il échange avec les parents sur la journée de leur enfant lorsqu'ils sont demandeurs.
Il sait répondre à des demandes d'organisation ou sait orienter vers les personnes concernées.
Il est présent au moment de l'accueil et du départ.

ALSH pendant les vacances

En ce qui concerne les périodes de vacances, l'équipe participe à une, voire deux réunions de préparation. Pendant celle-ci, l' A.L.S.H et le projet pédagogique sont présentes aux animateurs saisonniers et le programme d'animation est créé. Pendant la période d'accueil, l'équipe se retrouve au minimum une fois par semaine afin de faire un point sur l'organisation, les enfants, et les problèmes éventuels.

Les stagiaires seront accompagnés et évalués à l'aide d'une grille de critères ainsi que des objectifs précis qui leur seront fournis en début de séjour. Les animateurs stagiaires auront un "tuteur" (un membre de l'équipe permanente).

L'équipe est également constituée de deux agents techniques (ménage et restauration).

ALSH les mercredis

En ce qui concerne les mercredis, l'équipe participe à une réunion de préparation par semaine de deux heures. Pendant celle-ci, le programme d'animation est créé les éventuels problèmes rencontrés le mercredi d'avant est mis à l'ordre du jour.

L'équipe est également constituée de une agents techniques (ménage et restauration).

Periscolaire / Garderie

En ce qui concerne la garderie / péri scolaire, l'équipe participe à une réunion de préparation par mois. Pendant celle-ci, l'évolution des projets d'animations sont mis à l'ordre du jour, le changement de rôle des animateurs est donné. (Les animateurs cour, animateurs cantine etc...), les changements éventuels et les problèmes rencontrés sont également discutés.

L'équipe est également constituée de deux agents techniques (ménage et restauration).

5- L'évaluation du projet pédagogique

a) CLSH

(1 : Insuffisant ; 2 : Passable ; 3 : Correct ; 4 : Bien ; 5 : Très bien)

Objectif pédagogique	Moyens	1	2	3	4	5
Offrir des situations qui permettent à l'enfant une liberté de choix dans sa manière de vivre ses journées du mercredi et ses vacances.	✓ Planning quotidien durant lequel l'enfant est informé sur les activités prévues, mais aussi entendu sur ses désirs et ses attentes.					
	✓ Mise en place d'ateliers tournants.					
	✓ Mise en place de coins permanents où l'enfant peut aller à sa guise (lecture, dessins et coloriages, jeux et jeux extérieurs).					
	✓ Les places ne sont pas limitées dans les ateliers, pour cela un animateur volant se joint au groupe le plus nombreux.					

Objectif pédagogique	Moyens	1	2	3	4	5
Permettre à l'enfant de développer son autonomie dans sa vie quotidienne	✓ Mise à disposition de matériel de rangement					
	✓ Accompagnement des animateurs					
	✓ Portes manteaux personnalisés					

Objectif pédagogique	Moyens	1	2	3	4	5
Développer une coopération entre les enfants, l'esprit de vivre en collectivité	✓ Jeux coopératifs					
	✓ Elaboration et réalisation de projets sur la semaine					
	✓ Les groupes sont hétérogènes au niveau des âges					

Objectif pédagogique	Moyens	1	2	3	4	5
Permettre à l'enfant de s'exprimer et d'agir au sein d'un groupe	✓ Les règles de vie sont rédigées ensemble et affichées sous forme de photos pour les moins de 6 ans et un tableau pour les plus de 6 ans ;					
	✓ Accompagnement des animateurs qui sollicitent l'enfant vers cet objectif ;					
	✓ Activités d'expression, occasionnel ou projet d'animation (théâtre, mime, jeux autour du conte...)					

Objectif pédagogique	Moyens	1	2	3	4	5
Favoriser le respect en général (de soi-même, des autres acteurs, des locaux et du matériel)	✓ Accompagnement et disponibilité des animateurs					
	✓ Toute attitude ou parole non respectueuse sera relevée et discutée					
	✓ Accessibilité des moyens de rangement					

Objectif pédagogique	Moyens	1	2	3	4	5
Développer les facultés psychomotrices de l'enfant	✓ Activités sportives basées sur l'éveil psychomoteur					
	✓ Les expériences propices au développement sont favorisées (parcours psychomoteur)					
	✓ Salle de jeux en libre accès dans les moments hors activité					

Objectif pédagogique	Moyens	1	2	3	4	5
Stimuler les cinq sens	✓ Kingoût, repas à thème, ateliers pâtisserie, module senteurs ;					
	✓ Ateliers autour du son et du visuel ;					
	✓ Activités manuelles variées visant à découvrir diverses matières et diverses techniques					

Objectif pédagogique	Moyens	1	2	3	4	5
Favoriser le développement de l'imaginaire	✓ Chaque jour, des histoires sont racontées.					
	✓ Grands jeux basés sur l'imaginaire ;					
	✓ Création de contes ;					
	✓ Ateliers théâtre, chant et musique, expression corporelle et danse, activités manuelles ;					
	✓ Mise en place, création et représentation de petits spectacles.					

Objectif pédagogique	Moyens	1	2	3	4	5
Favoriser la découverte, le contact et le respect de l'environnement nature	✓ Sensibilisation permanente à l'environnement naturel (les arbres, les fleurs, les oiseaux, les insectes...)					
	✓ Mise en avant du respect de l'environnement dans les règles de vie					
	✓ Aménagement d'un petit potager					
	✓ Ateliers « nature » : balade et récolte de matériaux naturels, activités manuelles avec ces matériaux, ateliers autour de l'air, des animaux, de l'eau...					

b) Garderie / Périscolaire

(1 : Insuffisant ; 2 : Passable ; 3 : Correct ; 4 : Bien ; 5 : Très bien)

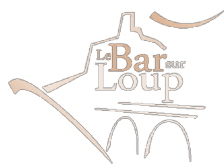
Objectif pédagogique	Moyens	1	2	3	4	5
Permettre à l'enfant de développer des connaissances de façon ludique grâce à des projets mis en place par l'équipe d'animation.	✓ Nous travaillerons les quatre saisons à travers des activités culinaires, artistiques, sportives mais aussi théâtrales en lien avec le programme d'Histoire.					
	✓ Nous travaillerons par le biais de différentes animations, les bienfaits de l'alimentation sur le corps et la santé ; tout particulièrement autour de l'équilibre alimentaire.					
	✓ Cela nous permettra de faire prendre conscience à l'enfant du gaspillage alimentaire et de la biodiversité.					

Objectif pédagogique	Moyens	1	2	3	4	5
Permettre à l'enfant de développer son autonomie dans sa vie quotidienne	✓ Nous travaillerons l'expression et l'esprit critique à travers la création d'un journal					
	✓ Nous travaillerons également sur des activités manuelles autour des fêtes traditionnelles, des manifestations de la ville.					
	✓ La création de scènes théâtrales basées sur l'humour et la parodie.					
	✓ L'enfant travaillera sur son autonomie en étant capable de participer au rangement (table de repas, matériel d'activités...), de gérer ses affaires personnelles et enfin de gérer ses passages aux toilettes.					

Objectif pédagogique	Moyens	1	2	3	4	5
Prendre en compte les demandes de l'enfant afin qu'il soit acteur de ses loisirs	✓ Nous pourrions créer et mettre en place une boîte à idées pour les enfants.					
	✓ Nous pourrions mettre en place des activités menées par les enfants les plus grands.					
	✓ Organiser des olympiades où chaque groupe d'enfants tient un stand.					

Objectif pédagogique	Moyens	1	2	3	4	5
Responsabiliser les enfants dans la participation de la survie de la planète	✓ Nous orienterons la prise de conscience sur l'environnement avec la création de mascotte, de marionnettes avec des matériaux recyclés					
	✓ Sensibiliser les enfants à la faune et la flore de leur environnement proche					
	✓ Comprendre les interactions et les mécanismes de la biodiversité					
	✓ Des expériences scientifiques sur les états de l'eau et le gaspillage alimentaire					

Règlement Intérieur



Accueil de loisirs et Garderie du Bar sur Loup

Accueil de loisirs :

Article 1 : Le fonctionnement.

Le calendrier. L'accueil de loisirs fonctionne pendant les vacances scolaires d'octobre, de février, d'avril. Pour les vacances d'été :

🎬 les 3 premières semaines de juillet et août.

🎬 Fermeture d'une semaine entre juillet et août

🎬 Puis ouverture en Août jusqu'au mercredi avant la rentrée (les 2 derniers jours servant pour la pré-rentrée) Il en est de même pour les mercredis pendant la période scolaire. **Les horaires.** ✓ **7h30 à 18h30 journée complète avec restauration.** ✓ **7h30 à 12h en matinée avec ou sans restauration.** ✓ **13h30 à 18h30 pour l'après-midi sans repas** ✓ Une arrivée échelonnée des enfants sera possible de **7h30 à 9h30**, ainsi qu'un départ entre **16h30 et 18h30**.

Article 2 : Conditions d'inscription.

Inscription : L'inscription et le paiement se feront auprès du Service Jeunesse, à l'aide du portail famille : <https://barsurloup.portail-familles.net>

🌐 A remplir 2 semaines au plus tard, avant le début de l'ALSH pour les petites vacances.

- 🌐 A remplir 3 semaines au plus tard, avant le début de l'ALSH pour la période d'été.
- 🌐 A remplir du mercredi pour le mercredi suivant pour les périodes scolaires.
- 🌐 En dehors de ces dates, l'accueil ne peut être garanti. La communication se fera dans les écoles, sur le portail famille, sur le site internet de la ville, et par mailing.

L'inscription sur le portail famille comportera : l'adresse et le n° de téléphone d'un répondant pouvant intervenir immédiatement en cas d'accident au cours de l'accueil, les coordonnées des personnes habilitées à récupérer l'enfant à partir de 16h30, ainsi que la fiche sanitaire de liaison justifiant la mise à jour des vaccins obligatoires en collectivité. **Cette fiche doit être impérativement remise à jour à chaque changement de situation pour le bien être de vos enfants. La direction se réserve le droit de refuser cet accueil, en fonction des places disponibles.** Les réinscriptions sont envisageables en cours de période en fonction des places vacantes. La validation par la direction de la réinscription, ne garantit pas la participation de l'enfant aux sorties déjà prévue. **En cas de non-paiement des factures antérieures (peu importe le service), l'inscription à l'ALSH qui reste un service optionnel sera refusé.**

La restauration : (dans un souci d'organisation des commandes et d'encadrement) La fréquentation de la restauration sera soumise à une inscription une semaine avant la période souhaitée. Toutes annulations devront être notifiées sur le portail famille le mercredi de la semaine qui précède, ou accompagnées d'un justificatif. (Médical, hospitalier, décès) L'inscription à la restauration en cours de période **restera exceptionnelle**, devra être justifiée (maladie, hospitalisation, entretien d'embauche...). **Allergie alimentaire** : l'organisateur, la direction, ainsi que le prestataire de restauration ne peuvent garantir un repas et un goûter spécifiques aux enfants présentant **une allergie alimentaire médicalement reconnue. Pour ces raisons un PAI sera signé avec la directrice d'école.** Il appartient aux familles de **fournir un repas ainsi que le goûter.**

Lors des sorties à la journée, un pique-nique sera automatiquement attribué à l'enfant et sera facturé, ceci afin de respecter les règles d'hygiène alimentaires.

Article 3 : Retard et absence.

En cas d'absence prévisible, les parents doivent prévenir :

🏢 La Direction (Vincent) : 06.10.95.13.67 ou bslados@lebarsurloup.fr

■ En cas de retard, les parents doivent prévenir par téléphone et désigner la personne autorisée à venir récupérer l'enfant, mentionnée sur la fiche d'inscription. Dans le cas où aucune personne ne viendrait chercher l'enfant, il sera fait appel à la Police pour une prise en charge de celui-ci. Au vu des abus signalés au cours de l'année, une pénalité financière sera établie, conduisant à une exclusion partielle puis définitive si ce présent règlement venait à ne pas être respecté.

Article 4 : Exclusion éventuelle. Tout enfant dont l'attitude pourrait présenter un danger pour ses camarades ou pour le personnel municipal pourra faire l'objet d'une exclusion soit temporaire ou soit définitive.

Article 5 : Les activités. La Direction mettra en place un projet pédagogique, le personnel d'encadrement proposera des projets d'animations et donc des activités en lien avec ce projet.

Article 6 : La participation des familles. La participation des familles est fixée par délibération du conseil municipal. Cette participation pourra être modifiée par une nouvelle délibération. Les tarifs sont modulés selon les revenus et la composition de la famille. Afin de connaître votre coefficient familial et d'adapter votre tarif à votre situation personnelle, nous pouvons utiliser le service « **mon partenaire CAF** ». L'approbation de ce règlement intérieur nous autorisera à utiliser ce service. Sans cette autorisation ou l'avis d'imposition nous serons amenées à vous appliquer le tarif maximum. A chaque **modification du QF CAF**, les justificatifs doivent être impérativement apportés en mairie ou par mail à service.enfance@lebarsurloup.fr

Article 7 : Le paiement.

La facture sera établie pour : *** l'ALSH, dès l'inscription, avant fréquentation du service. Si la facture n'est pas réglée avant le début de l'accueil, l'enfant ne pourra accéder au service.**

- Paiement en ligne sur l'espace famille
- Directement auprès du service : en espèce, chèque

Article 8 : Absence.

Ne seront prises en compte que les absences maladies de plus de 2 jours, sur présentation d'un certificat médical présenté **sous 48h**. Les deux premiers jours d'absences ne seront pas déduits.

Article 9 : les Tarifs 2019

Ils se calculent selon le quotient familial multiplié :

■ par 0.009 pour obtenir le prix de la journée

■ par 0.007 pour obtenir le prix de la demi-journée

Article 10 –Assurances, Pertes et vols: Les enfants sont assurés par la commune en responsabilité civile pendant leur temps de présence dans la structure et lors des sorties. A ce sujet, les parents doivent signaler leur autorisation de sortie lors de l'inscription sur le portail famille. L'Accueil de Loisirs ne peut être tenu responsable de tout accident à l'intérieur de l'établissement dès lors que l'enfant est placé sous la responsabilité de ses parents. La commune décline toute responsabilité en cas de perte ou vol d'objets ou vêtements appartenant à l'enfant. Nous vous demandons de ne pas donner à vos enfants tout objet de valeur (**matériel électronique, téléphone portable, etc.**) quand ils doivent se rendre sur la structure.

Article 11 –Pour le confort de votre enfant Il peut être utile d'apporter une tenue de rechange pour les plus jeunes (il est conseillé de marquer les habits des enfants). Les doudous sont toujours les bienvenus. Nous vous invitons à privilégier les **vêtements ne craignant pas les activités d'intérieur ou de plein air**. (ex : lors d'une l'activité avec de la peinture acrylique...)

Article 12 –Adaptation des enfants de 3ans non


scolarisés Concernant les enfants de 3 ans non scolarisés, une période d'adaptation de l'enfant à son nouvel environnement est exigée. Cette période est aménagée (durée, dates, modalités pratiques...) en fonction de chaque enfant et des contraintes du service, en concertation entre la direction de la structure et la famille.

Adaptation :

1ere journée :de 7h30 à 11h

2^{ème} journée : de 7h30 à 12h30 (avec repas)

3^{ème} journée : journée entière

 3 jours par semaines en dehors des sorties et selon les places disponibles.

Le règlement intérieur est susceptible de modifications ultérieures. L'équipe de Direction se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Garderie / Périscolaire :

Article 1 : Le fonctionnement.

Le calendrier. La garderie / periscolaire fonctionne pendant la période scolaire

Les horaires.

- ✓ **7h30 à 8h20 garderie du matin** une arrivée échelonnée des enfants
- ✓ **12h00 à 14h Périscolaire**
- ✓ **16h30 à 18h30 garderie du soir** un départs échelonnée des enfants

Article 2 : Conditions d'inscription.

Inscription : L'inscription et le paiement se feront auprès du Service Jeunesse, à l'aide du portail famille : <https://barsurloup.portail-familles.net>

🌐 A remplir une semaine au plus tard.

🌐 En dehors de ces dates, nos services ne peut être garanti. La communication se fera dans les écoles, sur le portail famille, sur le site internet de la ville, et par mailing. **L'inscription sur le portail famille** comportera : l'adresse et le n° de téléphone d'un responsable légal pouvant intervenir immédiatement en cas d'accident au cours de la journée, les coordonnées des personnes habilitées à récupérer l'enfant à partir de 16h30, ainsi que la fiche sanitaire de liaison justifiant la mise à jour des vaccins obligatoires en collectivité. **Cette fiche doit être impérativement remise à jour à chaque changement de situation pour le bien être de vos enfants. En cas de non-paiement des factures (peu importe le service), l'inscription à la garderie ou à la cantine sera refusé.**

Article 3 : La restauration scolaire (périscolaire).

La restauration : (dans un souci d'organisation des commandes et d'encadrement) La fréquentation de la restauration sera soumise à une inscription une semaine avant la période souhaitée. Toutes annulations devront être notifiées sur le portail famille le mercredi de la semaine qui précède, ou accompagnées d'un justificatif. (Médical, hospitalier, décès) L'inscription à la restauration en cours de période **restera exceptionnelle**, devra être justifiée (maladie, hospitalisation, entretien d'embauche...). **Allergie alimentaire** : l'organisateur, la direction, ainsi que le prestataire de restauration ne peuvent garantir un repas spécifiques aux

enfants présentant **une allergie alimentaire médicalement reconnue. Pour ces raisons un PAI sera signé avec la directrice d'école.** Il appartient aux familles de **fournir un repas.**

Article 4 : Retard et absence.

☒ La Direction (Vincent) : **06.10.95.13.67 ou bslados@lebarsurloup.fr**

☒ En cas de retard, les parents doivent prévenir par téléphone et désigner la personne autorisée à venir récupérer l'enfant, mentionnée sur la fiche d'inscription. Dans le cas où aucune personne ne viendrait chercher l'enfant, il sera fait appel à la Police pour une prise en charge de celui-ci. Au vu des abus signalés au cours de l'année, le service garderie peut prendre la décision d'une exclusion partielle puis définitive si ce présent règlement venait à ne pas être respecté.

Les enfants ayant des rendez-vous sur le temps périscolaire (orthophonique etc...) merci d'en informer la direction. Pour ces enfants-là ils ne pourront pas être déposé après 13h00 pour des raisons de gestion alimentaires

Article 5 : Exclusion éventuelle. Tout enfant dont l'attitude pourrait présenter un danger pour ses camarades ou pour le personnel municipal pourra faire l'objet d'une exclusion soit temporaire ou soit définitive.

Article 6 : Les activités. La Direction mettra en place un projet pédagogique, le personnel d'encadrement proposera des projets d'animations et donc des activités en lien avec ce projet. Pour cette année 2019 – 2020, sur le temps périscolaire nous aurons comme projet la bien diversité alimentaire et les fruits et légumes et concernant la garderie nous aurons les quatre saisons.

Article 7 : Le paiement.

Concernant la garderie et le périscolaire :

La garderie du matin : Service gratuit

La garderie du soir : La facture sera envoyée par mail avant chaque fin de trimestre **Si la facture n'est pas réglée après plusieurs relances, l'enfant ne pourra accéder au service.**

La restauration scolaire : la facture sera envoyée par mail avant chaque début de vacances scolaires. **Si la facture n'est pas réglée après plusieurs relances, l'enfant ne pourra accéder au service.**

- Paiement en ligne sur l'espace famille
- Directement auprès du service : en espèce, chèque

Article 8 : Absence.

Ne seront prises en compte que les absences maladies de plus de 2 jours, sur présentation d'un certificat médical présenté **sous 48h**. Les deux premiers jours d'absences ne seront pas déduits.

Article 9 : les Tarifs 2019

Ils se calculent selon le quotient familial multiplié :

Cantine :

3 .36 € (pour 1 enfant) par repas

3.33 € (par enfant pour 2 enfants) par repas

3.03 € (par enfant pour 3 enfants) par repas

Garderie du soir :

0.01 x coef famillial CAF (tarif par jour)

Article 10 : Assurances, Pertes et vols: Les enfants sont assurés par la commune en responsabilité civile pendant leur temps de présence dans la structure. Le service garderie / périscolaire ne peut être tenu responsable de tout accident à l'intérieur de l'établissement dès lors que l'enfant est placé sous la responsabilité de ses parents. La commune décline toute responsabilité en cas de perte ou vol d'objets ou vêtements appartenant à l'enfant. Nous vous demandons de ne pas donner à vos enfants tout objet de valeur (**matériel électronique, téléphone portable, etc.**) quand ils doivent se rendre sur la structure.

Article 11 –Pour le confort de votre enfant Il peut être utile d'apporter une tenue de rechange pour les plus jeunes (il est conseillé de marquer les habits des enfants). Les doudous sont toujours les bienvenus. Nous vous invitons à privilégier les **vêtements ne craignant pas les activités d'intérieur ou de plein air**. (ex : lors d'une l'activité avec de la peinture acrylique...)

Le règlement intérieur est susceptible de modifications ultérieures. L'équipede Direction se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.